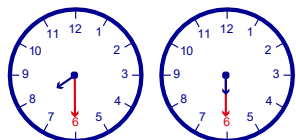


Besoin d'aide sur VIATRAJECTOIRE ?

Vous pouvez téléphoner au service d'aide de VIATRAJECTOIRE :

0 801 110 110

du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30



Qui peut vous aider à remplir votre dossier ?

Par exemple :

- Assistants sociaux
- Associations spécialisées
- Maison des solidarités
- Dispositif d'Appui à la Coordination - DAC
- Communauté 360
- Conseil Départemental
- Aide Sociale à l'enfance

**En fonction des départements, certaines structures ne seront habilitées à vous répondre.*



Les partenaires de VIATRAJECTOIRE



Ce dépliant a été réalisé en collaboration avec l'association Café&Co.



POUR LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES



VIATRAJECTOIRE c'est quoi ?

Vous êtes :

- une personne en situation de handicap,
- son parent,
- un proche aidant,
- son représentant légal.



Vous cherchez une place dans un établissement ou un service médico-social.

Par exemple, vous cherchez une place dans un IME, un foyer, un SAVS.



Le site internet www.usager.viatrajectoire.fr vous aide à trouver un établissement qui vous correspond.

Ce service est gratuit.



Sur le site www.usager.viatrajectoire.fr :

- vous trouvez **une liste d'établissements**,
- vous remplissez **un dossier unique d'admission**,
- vous pouvez envoyer ce dossier à **plusieurs établissements**,
- vous recevez **la réponse de ces établissements** sur le site www.usager.viatrajectoire.fr.



Vous vous connectez pour la première fois sur le site www.usager.viatrajectoire.fr

Vous avez fait une **demande d'orientation à la MDPH**.

La MDPH c'est la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées.

Vous avez reçu votre **décision d'orientation de la MDPH**.



1. Vous vous connectez sur le site www.usager.viatrajectoire.fr

2. Vous cliquez sur :  **Créer / Gérer mon dossier**



3. Vous cliquez sur :

☒ **Accéder au suivi de vos décisions d'orientation et à votre dossier d'admission**

4. Vous sélectionnez votre MDPH.

Vous saisissez **votre n° de dossier**.

Votre numéro de dossier est sur la décision d'orientation de la MDPH.

Vous saisissez **votre mot de passe provisoire**.

Votre mot de passe provisoire est sur la décision d'orientation de la MDPH.



5. Vous devez créer un nouveau mot de passe.

Votre nouveau mot de passe doit contenir 12 caractères minimum.

- au moins une lettre minuscule,
- au moins une lettre majuscule,
- au moins 1 chiffre,
- au moins 1 caractère spécial par exemple @, !, ?

Vous confirmez votre nouveau mot de passe.

Vous saisissez votre adresse mail ou vous la mettez à jour.



Vous créez votre dossier unique d'admission sur le site www.usager.viatrajectoire.fr

1. Vous vous connectez sur le site www.usager.viatrajectoire.fr

Vous saisissez votre numéro de dossier.

Vous saisissez votre nouveau mot de passe.



2. Vous complétez votre dossier d'admission.

Vous saisissez les informations :

- Administratives,
- Parcours personnel,
- Vie quotidienne.



3. Vous cherchez des établissements
dans **Annuaire ESMS**



Un ESMS est un établissement ou un service médico-social.



4. Vous choisissez des établissements qui vous correspondent.

5. Vous cliquez sur le bouton



**Envoyer une
demande**

6. Les établissements que vous avez choisis
reçoivent votre dossier.



7. Pour voir les réponses des établissements
vous cliquez sur

Mes décisions et demandes

